



Accusation de tapage nocturne

Par **Lusgiana**, le **18/01/2016** à **13:27**

Bonjour, Tout d'abord je m'excuse si je ne poste pas au bon endroit. Je sais que c'est dérangeant mais j'ai beaucoup hésité sur la catégorie, j'espère ne pas m'être trompée.

Voici mon cas : il y a deux ans, j'étais avec des amis et mes deux petites sœurs dans l'appartement de mon père. Nous étions environ 10. Une voisine s'est plainte du passage dans le couloir causé par les arrivées (je descendais accueillir les personnes et peut être faisons nous un peu de bruit en discutant). Je lui ai assuré que nous ferions attention et qu'il n'y aurait plus du tout de passage à minuit grand maximum.

De peur de déranger les voisins (comme précisé avant, c'était l'appartement de mon père et non le mien. Le simple fait d'avoir la voisine à la porte m'a flanqué une peur bleue), nous n'avons jamais allumé ni musique ni télévision, j'ai fermé les volets et demandé aux gens de ne pas fumer (puisque'il fallait fumer aux fenêtres -> risque de bruit (oui je suis un peu paranoïaque sur les bords)).

Mais surprise surprise ! Alors qu'à 23h30 nous étions assis à discuter sur le sol du salon, les policiers à la porte. Ils ont constaté que nous étions audibles depuis le couloir, mais rien d'extravagant. Apparemment ce n'est pas la voisine qui s'était plainte précédemment et avec qui nous étions arrangés qui les a appelé, et personne d'autre n'est venu. C'est la seule et unique fois qu'une voisine s'est plainte de moi. Mon père a déménagé quelques mois plus tard.

Un an et demi après, je reçois une contravention de 180€. J'ai fait opposition pour avoir l'occasion de m'expliquer et d'avoir éventuellement des explications en retour. Je suis donc convoquée au tribunal. Je ne sais absolument pas comment ça va se passer.

Si des gens peuvent m'indiquer s'il existe des moyens pour me défendre, ce serai très gentil de leur part. Je n'ai pas vraiment de preuves à apporter, ce n'était pas mon appartement donc je ne connais pas les noms des voisins de l'époque ni même si ce sont les même aujourd'hui. Je sais seulement que mon père était en mauvais terme avec la voisine du dessous, elle l'avait signalé au syndicat pour du tapage un soir où il jouait à la console avec mes petites soeurs. Le syndicat l'avait contacté pour lui dire de faire attention malgré la mauvaise insonorisation de l'immeuble. Je ne sais néanmoins pas si c'est bien elle qui a appelé la police.

Je n'ai pas

beaucoup d'éléments, je m'excuse. Dans tout les cas je vous remercie et vous souhaite une agréable journée !